

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 155

présenté par

M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste,  
Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,  
M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul,  
M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,  
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« progressivement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés de précision vise à assurer une mobilisation immédiate et massive de fonds publics au soutien du portage du foncier agricole.

Annoncé par le Président de la République en septembre 2022 lors des Terres de Jim.

Cet amendement de précision se justifie par une donnée simple : plus de 5 millions d'hectares soit près de 20 % de la surface agricole française vont changer de mains d'ici 2030 et ainsi orienter durablement le modèle agricole français.

Dés lors, les outils de portage du foncier agricole doivent être mobilisés avec force dès maintenant.